

Communication

Case postale, CH-8022 Zurich
Téléphone +41 58 631 00 00
communications@snb.ch

Zurich, le 3 mars 2025

Banque nationale suisse – Résultat de l'exercice 2024

En 2024, la Banque nationale a enregistré un bénéfice de 80,7 milliards de francs (2023: perte de 3,2 milliards).

Le gain sur les positions en monnaies étrangères s'est inscrit à 67,3 milliards de francs. Le stock d'or a généré une plus-value de 21,2 milliards de francs, et les positions en francs ont enregistré une perte de 7,4 milliards. Les charges d'exploitation se sont établies à 0,4 milliard de francs.

La BNS a fixé à 11,6 milliards de francs la dotation à la provision pour réserves monétaires au titre de l'exercice 2024. Après prise en compte de la réserve pour distributions futures négative de 53,2 milliards de francs, le bénéfice porté au bilan s'établit à 15,9 milliards. Il est donc possible de procéder au versement d'un dividende de 15 francs par action, ce qui correspond au maximum prévu par la loi, ainsi qu'à la distribution d'un montant de 3 milliards de francs à la Confédération et aux cantons. La distribution du bénéfice sera effectuée conformément à la convention passée le 29 janvier 2021 entre le Département fédéral des finances et la BNS. Les 3 milliards de francs devant être distribués reviennent pour un tiers à la Confédération et pour deux tiers aux cantons. Après ces versements, la réserve pour distributions futures s'établira à 12,9 milliards de francs.

Gain sur les positions en monnaies étrangères

Les positions en monnaies étrangères ont généré un gain de 67,3 milliards de francs (2023: 4 milliards).

Le produit des intérêts s'est élevé à 11,4 milliards de francs, celui des dividendes, à 3,1 milliards, et les charges d'intérêts, à 1 milliard. Les titres porteurs d'intérêt et les instruments sur taux d'intérêt ont subi des pertes de cours de 0,2 milliard de francs tandis que les titres de participation et les instruments de participation ont enregistré des gains de cours de 29,3 milliards. Les gains de change se sont montés à 24,7 milliards de francs.

Annonce événementielle au sens de l'art. 53 RC

Plus-value sur le stock d'or

Au 31 décembre 2024, le prix du kilogramme d'or s'élevait à 76 011 francs, contre 55 593 francs un an auparavant, ce qui représente une augmentation de 36,7%. Le stock d'or de 1 040 tonnes, qui est resté inchangé, a donc généré une plus-value de 21,2 milliards de francs, contre 1,7 milliard en 2023.

Perte sur les positions en francs

Les positions en francs ont généré une perte de 7,4 milliards de francs en 2024, contre 8,5 milliards en 2023. Cette perte résulte principalement de la rémunération des avoirs en comptes de virement, qui s'est élevée à 5,9 milliards de francs. Les opérations destinées à résorber des liquidités ont entraîné des charges d'intérêts de 1,7 milliard de francs. La BNS résorbe des liquidités en concluant des pensions de titres et en émettant ses propres titres de créance. Le produit des intérêts sur prêts gagés s'est inscrit à 0,2 milliard de francs.

Provision pour réserves monétaires

La Banque nationale vise à disposer d'un bilan solide, avec des fonds propres suffisants pour pouvoir absorber des pertes même importantes. La BNS attribue donc chaque année un certain montant à la provision pour réserves monétaires. Pour déterminer le montant de la dotation annuelle, elle se base sur le double du taux de croissance moyen du produit intérieur brut (PIB) nominal des cinq dernières années. Cependant, afin de garantir une dotation suffisante même en période de faible croissance du PIB nominal, le montant attribué annuellement ne peut actuellement être inférieur à 10% du solde de la provision à la fin de l'exercice précédent.

Le taux de croissance moyen du PIB nominal ayant été de 3% au cours des cinq dernières années, la règle de la dotation minimale de 10% s'applique pour l'exercice 2024, ce qui correspond à un montant de 11,6 milliards de francs (contre 10,5 milliards en 2023).

La provision pour réserves monétaires passe ainsi de 115,8 milliards de francs à 127,3 milliards.

Annonce événementielle au sens de l'art. 53 RC

Compte de résultat 2024

En millions de francs

	Voir chiffre	2024	2023	Variation
Résultat sur l'or		21 230,2	1 718,4	+ 19 511,8
Résultat sur les positions en monnaies étrangères	1	67 337,8	4 012,9	+ 63 324,9
Résultat sur les positions en francs	2	- 7 420,7	- 8 505,4	+ 1 084,7
Autres résultats		12,6	8,6	+ 4,0
Résultat brut		81 159,9	- 2 765,5	+ 83 925,4
Charges afférentes aux billets de banque		- 36,1	- 36,9	+ 0,8
Charges de personnel		- 204,8	- 195,3	- 9,5
Autres charges d'exploitation		- 153,7	- 150,2	- 3,5
Amortissements sur les immobilisations corporelles		- 36,3	- 36,2	- 0,1
Résultat de l'exercice		80 729,1	- 3 184,1	+ 83 913,2

Annonce événementielle au sens de l'art. 53 RC

Affectation du bénéfice 2024¹

En millions de francs

	2024	2023	Variation
Résultat de l'exercice	80 729,1	-3 184,1	+83 913,2
- attribution à la provision pour réserves monétaires	-11 577,2	-10 524,7	-1 052,5
= Résultat annuel distribuable	69 151,9	-13 708,8	+82 860,7
+ perte reportée (réserve pour distributions futures avant affectation du bénéfice)	-53 212,8	-39 504,0	-13 708,8
= Bénéfice ou perte portés au bilan	15 939,1	-53 212,8	+69 151,9
- versement d'un dividende de 6%	-1,5	-	-1,5
- distribution à la Confédération et aux cantons ²	-3 000,0	-	-3 000,0
= Report aux comptes de l'exercice suivant (réserve pour distributions futures après affectation du bénéfice)	12 937,6	-53 212,8	+66 150,4

1 La détermination et la répartition du bénéfice sont régies par les art. 30 et 31 LBN. Le résultat annuel distribuable est égal au montant du résultat de l'exercice diminué de la dotation à la provision pour réserves monétaires. Le bénéfice ou la perte portés au bilan sont obtenus en ajoutant le montant de la réserve pour distributions futures au résultat annuel distribuable. Lorsqu'un bénéfice est porté au bilan, il détermine le montant de la distribution. En revanche, lorsqu'une perte est portée au bilan, aucune distribution ni aucun versement de dividende ne peuvent avoir lieu.

2 Convention du 29 janvier 2021 entre le Département fédéral des finances et la BNS concernant la distribution du bénéfice.

Annonce événementielle au sens de l'art. 53 RC

Bilan au 31 décembre 2024

Actif

En millions de francs

	31.12.2024	31.12.2023	Variation
Or	79 047,8	57 817,7	+ 21 230,1
Placements de devises ¹	754 159,5	677 395,8	+ 76 763,7
Position de réserve au FMI	1 715,3	1 885,2	- 169,9
Moyens de paiement internationaux	10 944,4	10 901,8	+ 42,6
Crédits d'aide monétaire	1 595,9	745,3	+ 850,6
Créances en francs résultant de pensions de titres	-	-	-
Titres en francs	4 028,0	3 852,3	+ 175,7
Prêts gagés ²	1 491,6	40 306,5	- 38 814,9
Immobilisations corporelles	449,9	450,6	- 0,7
Participations	130,4	130,4	0,0
Autres actifs	515,5	1 158,6	- 643,1
Total	854 078,2	794 644,1	+ 59 434,1

1 Au 31 décembre 2024, ce poste comprend les avoirs à vue résultant de pensions de titres conclues dans le cadre de la gestion des placements de devises, à hauteur de 23,3 milliards de francs (22,8 milliards au 31 décembre 2023). Les engagements correspondants sont portés au passif du bilan sous *Engagements en monnaies étrangères*, entraînant un accroissement du bilan.

2 Ce poste englobe les créances qui découlent des facilités permettant d'obtenir une aide extraordinaire sous forme de liquidités contre des garanties (*emergency liquidity assistance*, ELA) conformément aux Directives générales sur les instruments de politique monétaire, et les créances résultant de la facilité de refinancement BNS-COVID-19 (FRC). Les prêts ELA encore en cours au 31 décembre 2023 ont été entièrement remboursés en 2024.

Annonce événementielle au sens de l'art. 53 RC

Passif

En millions de francs

	31.12.2024	31.12.2023	Variation
Billets de banque en circulation	74 171,8	76 321,4	-2 149,6
Comptes de virement des banques résidentes	420 034,9	449 439,5	-29 404,6
Engagements envers la Confédération	16 472,5	15 398,3	+ 1 074,2
Comptes de virement de banques et d'institutions non résidentes	11 154,2	5 944,8	+ 5 209,4
Autres engagements à vue	2 150,6	2 142,6	+ 8,0
Engagements en francs résultant de pensions de titres	82 549,8	61 667,8	+ 20 882,0
Propres titres de créance	70 156,9	86 699,7	-16 542,8
Engagements en monnaies étrangères	23 306,0	22 858,5	+ 447,5
Contrepartie des DTS alloués par le FMI	10 312,3	10 100,5	+ 211,8
Autres passifs	456,3	1 487,1	-1 030,8
Fonds propres			
Provision pour réserves monétaires ¹	115 771,7	105 247,0	+ 10 524,7
Capital	25,0	25,0	-
Réserve pour distributions futures ¹	-53 212,8	-39 504,0	-13 708,8
Résultat de l'exercice	80 729,1	-3 184,1	+ 83 913,2
Total des fonds propres	143 313,0	62 583,9	+ 80 729,1
Total	854 078,2	794 644,1	+ 59 434,1

1 Avant affectation du bénéfice.

Annonce événementielle au sens de l'art. 53 RC

Cours de conversion et prix de l'or

	31.12.2024 En francs	31.12.2023 En francs	Variation En %	31.12.2023 En francs	31.12.2022 En francs	Variation En %
1 euro (EUR)	0,9386	0,9276	+ 1,2	0,9276	0,9860	- 5,9
1 dollar des États-Unis (USD)	0,9045	0,8382	+ 7,9	0,8382	0,9223	- 9,1
100 yens (JPY)	0,5770	0,5923	- 2,6	0,5923	0,6998	- 15,4
1 livre sterling (GBP)	1,1333	1,0674	+ 6,2	1,0674	1,1140	- 4,2
1 dollar canadien (CAD)	0,6289	0,6338	- 0,8	0,6338	0,6810	- 6,9
1 kilogramme d'or	76 010,51	55 593,39	+ 36,7	55 593,39	53 941,10	+ 3,1

Annonce événementielle au sens de l'art. 53 RC

Informations complémentaires sur les comptes annuels

Chiffre 1: Résultat sur les positions en monnaies étrangères

Ventilation selon la provenance, en millions de francs

	2024	2023	Variation
Placements de devises	67 130,7	4 152,1	+ 62 978,6
Position de réserve au FMI	101,8	- 87,7	+ 189,5
Moyens de paiement internationaux	42,3	- 19,9	+ 62,2
Crédits d'aide monétaire	63,0	- 31,7	+ 94,7
Total	67 337,8	4 012,9	+ 63 324,9

Ventilation selon le type, en millions de francs

	2024	2023	Variation
Produit des intérêts	11 396,6	10 060,3	+ 1 336,3
Gains/pertes de cours sur les titres porteurs d'intérêts et les instruments sur taux d'intérêt	- 161,7	14 828,1	- 14 989,8
Charges d'intérêts	- 974,0	- 1 047,7	+ 73,7
Produit des dividendes	3 094,0	3 619,4	- 525,4
Gains/pertes de cours sur les titres de participation et les instruments de participation	29 304,4	34 606,2	- 5 301,8
Gains/pertes de change	24 709,0	- 58 023,9	+ 82 732,9
Frais de gestion, droits de garde et autres frais	- 30,5	- 29,4	- 1,1
Total	67 337,8	4 012,9	+ 63 324,9

Annonce événementielle au sens de l'art. 53 RC

Chiffre 2: Résultat sur les positions en francs**Ventilation selon la provenance**, en millions de francs

	2024	2023	Variation
Comptes de virement	-5 904,3	-7 442,2	+ 1 537,9
Titres en francs	195,9	264,0	- 68,1
Pensions de titres visant à injecter des liquidités en francs	0,0	2,5	- 2,5
Pensions de titres visant à résorber des liquidités en francs	- 934,7	- 994,5	+ 59,8
Prêts gagés ¹	241,6	1 407,4	- 1 165,8
Engagements envers la Confédération	- 232,3	- 250,4	+ 18,1
Propres titres de créance	- 781,6	- 1 485,1	+ 703,5
Autres positions en francs	- 5,3	- 7,1	+ 1,8
Total	- 7 420,7	- 8 505,4	+ 1 084,7

Ventilation selon le type, en millions de francs

	2024	2023	Variation
Produit des intérêts ¹	282,2	1 447,8	- 1 165,6
Gains/pertes de cours sur les titres porteurs d'intérêts et les instruments sur taux d'intérêt	170,7	243,4	- 72,7
Charges d'intérêts	- 7 858,2	- 10 179,4	+ 2 321,2
Frais de négoce, droits de garde et autres frais	- 15,5	- 17,2	+ 1,7
Total	- 7 420,7	- 8 505,4	+ 1 084,7

¹ En 2023, ce poste comprenait aussi le produit des intérêts des prêts fondés sur le droit de nécessité (voir *Rapport de gestion 2023*, page 187).